

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE
Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 04 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 04 juillet à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE- D.BOURBAN - S.FOSSEY- A.BELLOCHE- R.DENIS - R.RILLET- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE - J.BRULARD- C.NOLLET - M.BRACKE- R.COLLETTE - T.BAUCHERON - C.PETITEAU - F.RATTIER - B.LIBERT - JM.VALLET - M.F.DESVERGNES - P.LAWSON - F. BERRIER - M.BELLOCHE - B.DETROUSSEL - E.LIGER - P.ROUILLARD - C.DUPOIS - A.COTREL - P.CAPRON - E.GOUELLO - M.FLERCHINGER - J.GERMOND- C.BOHAÏN -P.CLAVIS - A.VEIGNEAU

Absents excusés : F.BRESSON - D.VALLET - B.METAYER - F.MICHEL - M.SALMON - D.MAUX - C.DESMORTIER - A.PERRAULT - H.LEVESQUE - G.POTTIER - R.ADAMIEC - R-HERBRETEAU

Absents représentés : C.DESMORTIER a donné pouvoir à Madame F.BERRIER

Madame M.F. DESVERGNES est nommée **Secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 34 Votants : 35 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2017-0704-0-1

Mise en œuvre d'un PLUi sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Vu l'arrêté modificatif n°4 relatif à la prise en charge de la compétence « Aménagement de l'espace »,

Monsieur le Président propose d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un PLUi à l'échelle intercommunale.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **CHARGE** Monsieur le Président d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un PLUi à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe,
-
- **SOLLICITE** les financements au meilleur taux pour ce type d'opération

Délibération n° 2017-0704-1-1

Suivi et animation OPAH : Choix d'un bureau d'études

Vu les CAO des 27 juin et 04 juillet 2017,

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du Conseil les résultats de l'ouverture des plis. Monsieur le Président propose de retenir l'offre de SOLIHA pour un montant de 26 659.00 € TTC (par an), offre mieux disante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **VALIDE** l'offre faite par le cabinet SOLIHA pour un montant de 26 659.00 € TTC par an,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rattachant,
- **SOLLICITE** au meilleur taux les partenaires financiers.

Délibération n° 2017-0704-1-2
Charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la Charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente charte.

Délibération n° 2017-0704-2-1 DM005 : Décision Modificative n° 5 / 2017
Objet: 2017-0704-2-1 BP 600 00 CDC VHS DM 5

Vu le Budget Primitif 2017 adopté le 13/12/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 5 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	002		60 113,40 €
Fonctionnement	042	6811	26 013,67 €	
Fonctionnement	023	023	26 013,67 €	
Fonctionnement	022	022	8 086,06 €	
Investissement	021	021		26 013,67 €
Investissement	040	2804132		5 728,93 €
Investissement	040	281571		-16 288,30 €
Investissement	040	28181		43 126,36 €
Investissement	040	28182		7 859,47 €

Investissement	040	28183		47,42
Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	040	28184		8 385,82 €
Investissement	040	28188		- 22 846,03€
Investissement	10	1068		67 854,98 €
Investissement	020	020	52 027,37 €	
Investissement	001	001	67 854,98 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 60 113,40€ et en section d'investissement à 119 882,32€.

Délibération n° 2017-0704-2-2

Nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive : budget principal CDC VHS 2017 n°600 00

Vu la date de fin de validité de l'actuel contrat de Ligne de Trésorerie Interactive, Monsieur Bourban, Vice-Président chargé des Finances, propose au conseil, après consultation des établissements bancaires, de solliciter un nouveau contrat de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1 100 000 € auprès de Caisse d'Epargne Normandie.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

Décide :

Article -1-

De contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 1 100 000,00 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 100 000,00 Euros
- Durée : un an
- Taux de référence des tirages : au choix de l'emprunteur à chaque tirage : index EONIA + marge de 0,50 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 550 €
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien périodicité identique aux intérêts.

Article-2-

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute-Sarthe ou Monsieur Didier Bourban, Vice-Président chargé « des finances », procédera sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie

Article -3-

De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Didier Bourban, 2^{ème} vice-Président chargé « des finances » pour signer les actes et ensemble de documents relatifs à ce dossier, en l'absence du Président.

Délibération n° 2017-0704-2-3

Demande de financement Caisse Epargne de Basse-Normandie pour un prêt de 124 576 € Budget Principal CDC 2017 N 600 00

Monsieur D. Bourban, Vice-Président de la commission « finances » rappelle au Conseil le montant total de l'emprunt inscrit au Budget primitif 2017 Principal N°600 00 de la CDC Vallée de la Haute Sarthe soit la somme totale de 124 576 € pour les investissements indiqués ci-après(achat véhicules espaces-verts : 23 203 € - travaux pôle scolaire : 16 096 € - travaux mise aux normes terrain de tennis :18 396 €- logements sociaux rue Batrel à Courtomer : 31 897 €- espace intergénérationnel de loisirs : 25 000 €- aménagement aires de camping-car : 9 984 €) et donne connaissance au conseil des propositions reçues.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, et après échange de vues :

- **Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté**, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses des projets.

Emprunt Caisse d'Epargne de Basse-Normandie : 124 576 € à taux fixe – 10 ans – échéances annuelles constantes.

- **Et décide :**

de demander à la Caisse d'Epargne de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- *prêt de 124 576 €, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :*
 - *en 10 année(s).*
 - *au taux fixe de 1,00 %.*
 - *en 10 échéances constantes de 13 152,99 €.*
 - *selon une périodicité annuelle avec une commission d'engagement de 130 €.*

de prendre l'engagement au nom de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au Budget Principal N°600 00, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr de Balorre, Président ou à Mr Didier Bourban, Vice-Président chargé des finances, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération n° 2017-0704-3-1
Vente d'un boîtier électrique

Monsieur le Président propose au Conseil de vendre en l'état un boîtier électrique au comité à Monsieur FOURMONT Henri pour la somme de 30 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à la cession aux conditions décrites ci-dessus.

Délibération n° 2017-0704-5-1
Choix d'un maître d'œuvre pour le projet de la ZA des Pierres sur la commune de Courtomer

Monsieur le Président propose de retenir le cabinet Agetho Conseil SARL pour la création d'une zone d'activités au lieu dit « les Pierres » sur la commune de Courtomer.

Le cabinet a fait une offre à 9 600.00 HT pour une estimation prévisionnelle de travaux à 218 000.00 € HT s'agissant de la maîtrise d'œuvre et de 6280, 00 HT pour les relevés topographiques et le dossier d'aménagement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de maîtrise d'œuvre et le devis correspondant aux relevés topographiques et le dossier d'aménagement ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

Délibération n° 2017-0704-6-1
Vote d'une subvention auprès de l'association Badmin-Mêle

Monsieur le Président propose au Conseil de voter une subvention de 200 € auprès de l'association Badmin'Mêle pour le projet d'acquisition d'un fauteuil pour les personnes à mobilité réduite.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **VOTE** une subvention de 200 € auprès du Badmin' Mêle pour le projet visé en objet.

Délibération n° 2017-0704-9-1

**Signature avec la CAF d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service
« Accueil de loisirs sans hébergement » périscolaire- aide spécifique rythmes éducatifs, ALSH
(accueil de loisirs sans hébergement) et ASRE (aide spécifique Rythmes éducatifs)**

Monsieur Le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » périscolaire- aide spécifique rythmes éducatifs, ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et ASRE (aide spécifique Rythmes éducatifs) avec la Caisse d'allocations familiales de l'Orne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention visée en objet et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2017-0704-9-2

**Signature avec la CAF d'une convention de financement « Fonds Publics et Territoires Jeunesse »
pour l'espace ados de Courtomer**

Monsieur Le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention de financement « Fond Publics et Territoire Jeunesse » pour l'espace ados de Courtomer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention visée en objet et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2017-0704-9-3

Coût de revient d'un élève sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe au titre de l'année 2016

- Annule et remplace la délibération n° 0328-9-2 en date du 28 Mars 2017 suite au courrier reçu de Isabelle DAVID, Mme Le Préfet en date du 02 juin 2017,

- Vu la circulaire n°89-273 du 25 août 1989,

Monsieur Le Président précise au Conseil que s'agissant de la participation aux dépenses de scolarisation d'enfants scolarisés au sein de notre EPCI et domiciliés hors périmètre, il y a lieu de respecter la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 et précise que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe signera avec chaque collectivité concernée une convention afin de s'assurer de l'accord des deux parties concernées en tenant compte des ressources de collectivité, du nombre d'élèves concernés et du coût moyen par élève.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il a été procédé à un calcul qui se détermine comme suit au titre de l'année 2016 :

Elèves	Forfait annuel (hors cantine et périscolaire) sur la base des dépenses de fonctionnement
Maternelle (charges liées aux ATSEM)	1 001.77 €
Elémentaire	499.09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président telle qu'exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre les titres auprès des collectivités concernées après signature de conventions avec chaque collectivité concernée,
- **PRECISE**, en outre, que les montants ci-dessus serviront également de montant plafond lorsque la CDC VHS versera aux collectivités extérieures des participations pour les enfants de notre territoire scolarisés en dehors de ce dernier (uniquement en cas de dérogations légales ou d'accord entre les collectivités sur la base d'une convention signée entre les parties).

Délibération n° 2017-0704-9-4

Subvention 2017 à l'association « Familles Rurales Halte Garderie Les Lutins Mêlois »

Vu la délibération n°2016-1312-6-1 votant les subventions 2017 aux associations et notamment celle concernant la crèche, il a été demandé d'apporter des précisions sur le nom du bénéficiaire et les modalités de versement 2017 en raison du montant alloué supérieur à 23 000 € ; le vice-Président invite le conseil à délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, confirme :

- le vote de la subvention 2017 à l'association « Familles Rurales Halte Garderie Les Lutins Mêlois » pour un montant total de 40 000 €, versé en deux fois avec un premier acompte de 50% soit 20 000 € en juillet 2017 et le solde soit 20 000 € avant fin 2017 ;
- rappelle que par délibération n° 2016- 0531-9-3 le conseil avait autorisé la signature d'une convention d'objectifs avec cette association.
- Et autorise le Président ou en l'absence de celui-ci, le Vice-Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2017-0704-9-4

Subvention 2017 à l'association « Familles Rurales Halte Garderie Les Lutins Mêlois »

Vu la délibération n°2016-1312-6-1 votant les subventions 2017 aux associations et notamment celle concernant la crèche, il a été demandé d'apporter des précisions sur le nom du bénéficiaire et les modalités de versement 2017 en raison du montant alloué supérieur à 23 000 € ; le vice-Président invite le conseil à délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, confirme :

- le vote de la subvention 2017 à l'association « Familles Rurales Halte Garderie Les Lutins Mèlois » pour un montant total de 40 000 €, versé en deux fois avec un premier acompte de 50% soit 20 000 € en juillet 2017 et le solde soit 20 000 € avant fin 2017 ;
- **rappelle** que par délibération n° 2016- 0531-9-3 le conseil avait autorisé la signature d'une convention d'objectifs avec cette association.
- Et **autorise** le Président ou en l'absence de celui-ci, le Vice-Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2017-0704-9-5a Subvention 2017 à l'association « Centre de Plein Air du Pays Mèlois » et signature d'une convention
--

Annule et remplace la délibération N°2017-0704-9-5

Vu la délibération n°2016-1312-6-1 votant les subventions 2017 aux associations et notamment celle concernant le Centre de Plein Air du Pays Mèlois, il a été demandé d'apporter des précisions sur le nom du bénéficiaire et les modalités de versement 2017 en raison du montant alloué supérieur à 23 000 € ; le vice-président invite le conseil à délibérer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, confirme :

- le vote de la subvention 2017 à l'association « Centre de Plein Air du Pays Mèlois» pour un montant total de 27 305,50 € (soit 11 755,50 € pour la subvention annuelle de fonctionnement et un **total prévisionnel** de 15 600 € pour les temps d'activités périscolaires).

La subvention annuelle de 11 755,50 € sera versée en deux fois avec un premier acompte de 50 % soit 5 877,75 € en juillet 2017 et le solde avant fin 2017 ; la subvention pour les temps d'activités périscolaires sera versée selon les interventions : soit 8 800 € en juillet 2017 et le solde avant le 31/12/2017.

- et **AUTORISE** Le Président ou en l'absence de celui-ci le Vice-Président à signer une convention d'objectifs et de partenariat pour 2017 avec cette association.